



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 22/12/2025

Berser
Levaillant

ID : 013-211301049-20251205-DEC2025_244-CC

DECISION DU MAIRE N°DEC2025-244

ATTRIBUTION DU LOT N°2 FLOTTE AUTOMOBILE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ADAPTEE CONCERNANT LES ASSURANCES DE LA COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS

Nomenclature 1.1

Le Maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,

VU la délégation n°20-07-08 du 23 juillet 2020 portant délégations du Conseil municipal au Maire, mise à jour par la délibération 2025-04-04 du 3 avril 2025,

CONSIDERANT, le Marché public relatif aux assurances de la commune de SAUSSET-LES-PINS, lancé selon une procédure adaptée, conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

CONSIDERANT, que la consultation N°2025-01 a fait l'objet d'un avis de publicité publié sur la plateforme e-marchespublics.com sous la référence 1114773. L'annonce a également été publiée au BOAMP N°25-95041 du 26 AOUT 2025.

CONSIDERANT que le marché est divisé en cinq lots,

CONSIDERANT qu'à la date limite de remise des offres fixée au 15 Octobre 2025, le Lot N°2 FLOTTE AUTOMOBILE a reçu une seule offre, celle de la compagnie SMACL.

CONSIDERANT que cette offre étant très élevée une négociation a été menée avec la compagnie SMACL dans le but de réduire le montant de la cotisation qui est proposée à la Commune.

CONSIDERANT que la Commune a contacté d'autres courtiers en assurance dans la perspective d'obtenir une proposition plus en adéquation avec l'estimation de cette dépense.

CONSIDERANT que les courtiers n'ont pu obtenir qu'un autre contrat soit proposé à la collectivité.

CONSIDERANT que la compagnie SMACL n'a pas revu à la baisse l'offre remise dans le cadre de la cette consultation.

DECIDE

Article 1 : Compte tenu de la nécessité d'assurer l'ensemble de la flotte automobile de la Commune à compter du 1^{er} JANVIER 2026.

Le lot N°2 FLOTTE AUTOMOBILE marché référencé 2025-01-02, rattaché au marché public d'assurance de la Commune est attribué à :

SMACL ASSURANCE S.A
141, Avenue Salvador ALLENDE



République Française

VILLE DE SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 22/12/2025

Berser
Levraudit

ID : 013-211301049-20251205-DEC2025_244-CC

79 031 NIORT Cédex 9.

Article 2 : le marché prend effet le 1^{er} Janvier 2026 pour une durée maximale de 4 ans, soit jusqu'au 31 Décembre 2029.

La cotisation annuelle 2026 est fixée à 29 251.08 € HT soit 36 511.57€ TTC pour 31 véhicules assurés. A laquelle s'ajoute l'assurance Auto-mission au prix annuel pour 2026 de 550€ HT soit 674.33 € TTC.

Soit un total général pour 2026 de 29 801.08 €HT soit 37 185.90€TTC.

La prime sera indexée à chaque échéance en fonction de l'évolution de l'indice SRA, conformément aux dispositions prévues dans l'annexe 1 à l'acte d'engagement - article 4 « précisions diverses ».

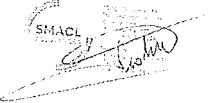
Article 3 : La dépense est prévue au budget communal.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 5 DECEMBRE 2025.



Le Maire,
Maxime MARCHAND



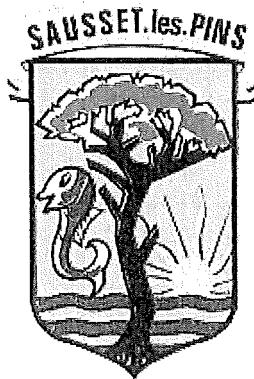
Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 22/12/2025

Berser
Levialit

ID : 013-211301049-20251205-DEC2025_244-CC



COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS
Place des Droits de l'Homme
13960 - SAUSSET-LES-PINS

Marché public de services

MARCHE D'ASSURANCE

LOT n°2 MARCHE D'ASSURANCE- LOT N°2- FLOTTE AUTOMOBILE

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1^o du code de la commande publique

Acte d'Engagement (A.E.)

SOMMAIRE

<u>Article 1. Identification de l'acheteur</u>	3
<u>Article 2. Contractant.....</u>	3
<u>Article 3. Étendue du marché public</u>	4
<u>Article 4. Prix</u>	4
<u>Article 5. Durée et/ou Délais d'exécution du marché public.....</u>	5
<u>Article 6. Paiement</u>	5
<u>Article 7. Avance</u>	5
<u>Article 8. Signature du marché ou de l'accord-cadre.....</u>	6
<u>Article 9. Acceptation de l'offre par l'acheteur.....</u>	6
<u>Article 10. Notification du marché au titulaire (date d'effet du marché).....</u>	6
<u>Article 11. Nantissement ou cession de créances</u>	7
<u>ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS</u>	8

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale	COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS
Adresse	Place des Droits de l'Homme 13960 - SAUSSET-LES-PINS
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	04 42 44 51 51
Signataire du marché	Maxime MARCHAND Maire
Contact pour les renseignements concernant le nantissement ou la cession de créances	Maxime MARCHAND Maire
Comptable assignataire	Service de Gestion Comptable Istres

ARTICLE 2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance AVEC OBSERVATIONS (CF ANNEXE N°1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT / OBSERVATIONS) des pièces constitutives du marché public indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

Le signataire (Candidat individuel),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte,

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIREN	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

engage la société SMACL ASSURANCES SA sur la base de son offre,

Nom commercial et dénomination sociale	SMACL ASSURANCES SA
Adresse	141 AV SALVADOR ALLENDE 79031 NIORT CEDEX 9
Adresse électronique	pmdemat@smacl.fr
Numéro de téléphone	05.49.32.56.56
Télécopie	Sans objet

Numéro de SIREN	sans objet
Numéro de SIRET	833 817 224 000 29
Code APE	6512Z
Numéro de TVA intracommunautaire	Sans objet

Le mandataire (Candidat groupé),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

, désigné mandataire :

du groupement solidaire solidaire du groupement conjoint non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 30 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3. ÉTENDUE DU MARCHÉ PUBLIC

MARCHE D'ASSURANCE - MARCHE D'ASSURANCE- Lot n°2- FLOTTE AUTOMOBILE

Cet acte d'engagement correspond :

au lot n°2: MARCHE D'ASSURANCE- Lot n°2- FLOTTE AUTOMOBILE

ARTICLE 4. PRIX

L'ensemble des prestations du marché public concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré :

➤ Assurance flotte automobile au prix indiqué ci-dessous pour 31 véhicules assurés :

Cotisation annuelle 2026 : 29 251.08€ HT / 36 511.57 € TTC

Trente six mille cinq cent onze euros et cinquante-sept centimes.

➤ Assurance auto-mission au prix indiqué ci-dessous :

Cotisation annuelle 2026 : 550.00 € HT / 674.33 € TTC

Six cent soixante quatorze euros et trente trois centimes.

Le présent acte d'engagement intègre les documents suivants non dissociables du présent acte :

- L'annexe n°1 à l'acte d'engagement / observations dont le contenu déroge au cahier des charges de l'assuré et les documents auxquels elle renvoie dont le contenu déroge ou complète le cahier des charges de l'assuré.
- L'annexe « engagement de gestion véhicules ».
- L'annexe « engagement de gestion prévention du risque routier ».

L'acheteur public reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve l'ensemble de ces documents contractuels.

ARTICLE 5. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DU MARCHÉ PUBLIC

Durée du contrat : La durée du contrat est ferme et fixée à 4 ans.

Conformément à l'article 113-12 du Code des Assurances, l'assureur a la possibilité de résilier le contrat à chaque échéance anniversaire, sous réserve de respecter un préavis de 4 mois (1^{er} AOUT de chaque année au plus tard).

En cas de résiliation pour sinistre, la résiliation ne pourra prendre effet que 4 mois après sa notification au pouvoir adjudicateur. Ce délai de préavis est applicable à tous les cas de résiliation.

Le titulaire ne peut s'opposer à la non-reconduction du marché.

Il peut être mis fin au marché par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé de réception à la date d'échéance des contrats soit le 1er janvier de chaque année sous réserve de respecter un préavis de 4 MOIS.

ARTICLE 6. PAIEMENT

La personne publique contractante se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants¹ :

Ouvert au nom de	SMACL ASSURANCES
Pour les prestations suivantes	LOT N°2 FLOTTE AUTOMOBILE
Domiciliation	CREDIT AGRICOLE
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	00651150000
Clé RIB	02
IBAN	FR76 3000 0000 00 651150000
BIC	BNPFRXXX

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

un compte unique ouvert au nom du mandataire;

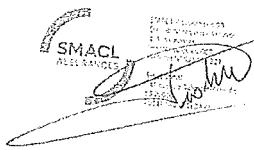
¹ Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

ARTICLE 7. AVANCE

Aucune avance n'est prévue.

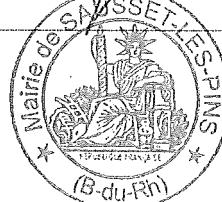
ARTICLE 8. SIGNATURE DU MARCHÉ OU DE L'ACCORD-CADRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
GROLEAU VINCENT SOUSCRIPTEUR	A NIORT LE 3 OCTOBRE 2025	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
Maxime MARCHANT Maire de la Commune	SAUSETTES, PINS 1605 11212025	 

Elle est complétée par les annexes suivantes² :

Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

Annexe n°... relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;

Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ; [REDACTED]

Autres annexes (A préciser) :

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

² Cocher la case correspondante

ARTICLE 10. NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE (DATE D'EFFET DU MARCHÉ)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A	
Le	
Signature	

En cas d'envoi via le profil acheteur :

Coller ci-dessous l'avis de réception électronique, valant date de notification du marché.

Collez ICI

ARTICLE 11. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES

Certificat de cessibilité établi

A	
Le	
Signature	

OU

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de <i>(indiquer le montant en chiffres et en lettres) :</i>	
2 La totalité du bon de commande n°..... afférent au marché <i>(indiquer le montant en chiffres et lettres) :</i>	
3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à <i>(indiquer en chiffres et en lettres) :</i>	
4 La partie des prestations devant être exécutée par et évaluée à <i>(indiquer le montant en chiffres et en lettres) :</i>	

A	
Le	
Signature	

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS ➔ SANS OBJET

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRÉSTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
				TOTAL :

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 22/12/2025

Berser
Levraudit

ID : 013-211301049-20251205-DEC2025_244-CC